

**UBFC**  
**Année Universitaire 2017-2018.**  
**Écoles doctorales**  
***Pièces à fournir (inscription - réinscription en thèse)***



**Votre demande d'autorisation d'inscription devra obligatoirement être accompagnée des documents suivants :**

**1. Pour toutes premières inscriptions en thèse :**

**1.1 - Cas général :**

- Descriptif de la thèse : 1 à 3 pages
- Copie du diplôme **de Master 2** ou attestation de réussite ainsi que le **relevé de notes** (ou du diplôme permettant l'accès au doctorat)
- Pour les **candidats non titulaires d'un Master Français** : demande de dérogation, complétée et validée par le directeur de thèse
- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- **Pour les étudiants étrangers** : copie de la carte de séjour en cours de validité ou récépissé de demande de carte de séjour ou copie de la carte de réfugié politique
- Extrait d'acte de naissance avec filiation (ou copie du livret de famille)
- 1 photo d'identité récente avec nom, prénom et filière au dos
- Attestation de carte vitale ou attestation d'affiliation
- Justificatif de financement pour 3 ans (copie du contrat de travail, attestation de bourse,...) *excepté pour les doctorants recrutés en contrat doctoral*
- Le plan individuel de formation établi pour 3 ans (à fournir dans les 3 mois suivants l'inscription) : Les informations concernant le P.I.F. sont consultables sur le site de l'ED : <http://ed-spim.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu3559/formations-doctorales/pif-18003.html>
- **Règlement des droits d'inscription** :
  - o Par chèque libellé à l'ordre de l'« *agent comptable de l'UFC* » pour les doctorants inscrits à l'UFC, à l'ordre du « *Régisseur de recettes, Service de la recherche* » pour les doctorants inscrits à l'UB, à l'ordre de l'« *agent comptable de l'UTBM* » pour les doctorants inscrits à l'UTBM
  - o Par virement bancaire (**possibilité d'un paiement en 3 fois, sans frais, jusqu'au 6 octobre 2017**) : **merci de contacter votre école doctorale**
  - o S'il vous est impossible d'utiliser ces deux modes de paiement, vous pouvez à titre exceptionnel payer en numéraire selon les modalités suivantes :
    - Pour un montant supérieur à 300 euros (la loi du 29/12/2013 interdit aux établissements publics d'encaisser en numéraire des sommes supérieures à 300 euros) : vous devez vous rendre dans un bureau de poste pour déposer les espèces et demander un Mandat Cash Ordinaire (MCO) au bénéfice de l'agent comptable de UFC ou du régisseur de recettes, service de la recherche (UB) ou de l'agent comptable de l'UTBM. Le mandat devra être joint au dossier d'inscription.
    - Si vos frais d'inscription sont inférieurs à 300 euros, vous pouvez les payer auprès du service lors du dépôt du dossier d'inscription (prévoir la somme exacte).

## 1.2 - En fonction de votre situation, documents complémentaires à fournir :

### a) Doctorants recrutés sur contrat doctoral :

- Fiche de renseignements dûment complétée à destination du service RH
- Copie de tous les diplômes académiques obtenus
- Copie de l'attestation de JAPD (pour les étudiants français)
- Un RIB

### b) Doctorants bénéficiant d'une CIFRE :

- Lettre d'acceptation du dossier par l'ANRT

### c) Doctorants en cotutelle :

- Certificat de scolarité de l'Université partenaire si l'inscription y est déjà effective
- Attestation d'assurance de responsabilité civile si le séjour en France est inférieur à 3 mois ; au-delà, l'inscription à la Sécurité Sociale étudiante est obligatoire pour les étudiants âgés de moins de 28 ans. Pour les étudiants âgés de plus de 28 ans au moment de l'inscription, une attestation d'affiliation au régime général de la Sécurité Sociale sera exigée.

### d) Thèse effectuée en co-direction (nationale ou internationale sans cotutelle) :

- Convention de co-direction de thèse (modèle téléchargeable sur le site de l'ED)

## 2. Pour une réinscription en thèse :

### 2.1 - Cas général :

- **Joindre impérativement** un descriptif de l'avancement de la thèse (1 page décrivant l'état de votre recherche). A partir de la **4<sup>e</sup> inscription, joindre un rapport détaillé de 2 à 3 pages** sur l'avancement de la thèse et la date **prévisionnelle** de soutenance, **OBLIGATOIREMENT avisé et contresigné par le directeur de thèse. Une demande de 5<sup>e</sup> réinscription dérogatoire devra obligatoire être accompagnée de la demande d'autorisation de soutenance avec une date prévue.**
- Le plan individuel de formation actualisé
- 1 photo d'identité récente avec nom, prénom et filière au dos.
- **Pour les étudiants étrangers** : copie de la carte de séjour en cours de validité ou récépissé de demande de carte de séjour ou copie de la carte de réfugié politique
- 1 photo d'identité récente avec nom, prénom et filière au dos
- Justificatif de financement (copie du contrat de travail, attestation de bourse,...) *excepté pour les doctorants recrutés en contrat doctoral et en CIFRE*
- **Règlement des droits d'inscription** : cf modalités décrites en 1.1.

### 2.2 - En fonction de votre situation, documents complémentaires à fournir :

#### a) Doctorants en cotutelle :

- Certificat de scolarité de l'Université partenaire si l'inscription y est déjà effective
- Le bilan des séjours effectués l'année précédente et la planification des séjours pour l'année à venir, avec le financement prévu
- Attestation d'assurance de responsabilité civile si le séjour en France est inférieur à 3 mois ; au-delà, l'inscription à la Sécurité Sociale étudiante est obligatoire pour les étudiants âgés de moins de 28 ans. Pour les étudiants âgés de plus de 28 ans au moment de l'inscription, une attestation d'affiliation au régime général de la Sécurité Sociale sera exigée.

**DROITS UNIVERSITAIRES 2016-2017**  
**UBFC**  
**Écoles doctorales**

**Les montants 2017-2018 ne sont pas encore fixés**

**Cursus doctorat - HDR**

**Calculez vos droits d'inscription**

<b>DROITS UNIVERSITAIRES</b>	vous n'êtes pas boursier, ou vous n'avez pas votre attestation de bourse (1)	vous êtes boursier d'État <b>(joindre obligatoirement l'original de l'avis d'attribution)</b> (2)
<b><u>DROITS GÉNÉRAUX</u></b> - Droits de scolarité : 391,00 € - Médecine préventive (2) : 5,10 €	396,10 €	5,10 € (2)
<b><u>COTISATION SÉCURITÉ SOCIALE</u></b> Pour savoir si, en fonction de votre âge et de votre situation familiale, vous devez vous affilier, consulter la rubrique « protection sociale étudiante » du dossier d'inscription »	215,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>611,10 €</b>	<b>5,10 €</b>
<b>Inscriptions complémentaires</b> <b>2e diplôme</b> (préparé au sein du même établissement, au cours de la même année universitaire) : - Licence : 122 € - Master : 168 €	122 € 168 €	
<b>TOTAL</b>	.....	<b>5,10 €</b>

L'adhésion éventuelle à une mutuelle étudiante doit être souscrite directement auprès de celle-ci.

**N.B. :**

(1) Si vous ne disposez pas encore de votre notification de bourse, **vous devez vous acquitter de vos droits universitaires** ; vous bénéficierez d'un **versement des droits** correspondant aux droits de scolarité, si vous en faites la demande.

(2) **Quelle que soit votre situation (boursier...) la médecine préventive est un droit obligatoire.**